



Conseils pour prévenir l'usurpation d'identité

QU'EST-CE QUE L'USURPATION D'IDENTITÉ?

Il y a usurpation d'identité (ou vol d'identité) lorsque des renseignements personnels vous concernant sont recueillis et utilisés par quelqu'un d'autre qui se fait passer pour vous et qui effectue des opérations ou des demandes touchant votre (vos) compte(s). Parmi ces opérations pourraient figurer la prise de contrôle de vos comptes de crédit, l'ouverture de nouveaux comptes ou l'accès à vos comptes bancaires.

Conseils pour prévenir l'usurpation d'identité

- Soyez prudent lorsque vous donnez des renseignements personnels et n'en donnez pas plus qu'il faut. Ne communiquez des renseignements personnels vous concernant qu'aux sociétés que vous connaissez et en lesquelles vous avez confiance.
- Conservez vos autres documents d'identité (numéro d'assurance sociale, certificat de naissance et passeport) en lieu sûr.
- Déchiquetez les documents contenant des renseignements personnels (y compris votre nom et votre adresse).
- Faites en sorte que votre portefeuille ou votre sac à main ne soit pas accessible lorsque vous êtes dans des lieux publics ou dans la foule et lorsque vous fréquentez les transports en commun.
- Lorsque vous effectuez un achat, ne perdez pas votre carte de vue et assurez-vous que la carte qu'on vous remet est bien la vôtre.
- Ne donnez pas de renseignements personnels ou un numéro de carte de crédit par téléphone, lors d'appels non sollicités, même si l'appelant prétend représenter une société légitime.
- Ne donnez pas de renseignements personnels par courriel, car ce n'est pas un mode de transmission sécurisé.
- Lorsque vous souhaitez faire des transactions dans Internet, assurez-vous que le site Web que vous consultez est sécurisé avant de communiquer des renseignements personnels.
- Réduisez au minimum le nombre de documents contenant des renseignements personnels et le nombre de cartes de crédit que vous transportez avec vous.
- Ne laissez pas traîner de documents contenant des renseignements personnels à la maison, dans votre voiture et au bureau.
- Verrouillez votre boîte aux lettres familiale, dans la mesure du possible. Si vous vous absentez, demandez à un voisin en qui vous avez confiance de ramasser le courrier. Vous pouvez également aller au bureau de poste local (muni de pièces d'identité) et demander à Postes Canada de ne pas livrer votre courrier. Le service d'interruption du courrier comporte des frais.

- Assurez-vous que vos pare-feu informatiques et vos logiciels espions sont mis à jour pour protéger les renseignements personnels qui pourraient être enregistrés.
- Lorsque vous recevez un nouveau document, ou un document de remplacement, qui contient des renseignements sur votre identité (par exemple votre permis de conduire ou l'immatriculation de votre véhicule), assurez-vous de détruire l'ancien document, de préférence en le déchiquetant.

Si vous pensez avoir été victime d'usurpation d'identité, vous devriez :

- communiquer immédiatement avec votre institution financière;
- prendre des notes et conserver tous vos documents, car cette information pourrait être demandée pour faciliter la conduite d'une enquête;
- informer votre police locale de la situation. Informez aussi PhoneBusters, un centre d'appels antifraude national géré par la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada (numéro de téléphone sans frais : 1 888 495-8501; adresse électronique : info@phonebusters.com).

À qui s'adresser pour en savoir plus

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs en temps opportun aux consommateurs pour les aider à choisir les produits et les services bancaires qui répondent le mieux à leurs besoins. L'ACFC informe également les Canadiens au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des institutions financières. De plus, elle veille à ce que les banques et les sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale respectent les lois et les ententes qui protègent les consommateurs.

Vous pouvez nous joindre par l'intermédiaire de notre Centre de communications avec les consommateurs en composant sans frais le 1 866 461-2232 (ATS : 613-947-7771 ou sans frais 1 866 914-6097) ou en visitant notre site Web à l'adresse **www.acfc.gc.ca**.

Pour plus de renseignements sur les moyens de prévenir la fraude, consultez notre publication *En toute sécurité : comment protéger votre carte de crédit et vos antécédents en matière de crédit*, disponible en ligne ou par téléphone.